



Problème de levée d'indivision bancaire

Par **golhum**, le **06/07/2011** à **15:44**

Bonjour,

suite à mon divorce et a la dissolution de la communauté et partages des biens, ma banque refuse de me lever de l'indivision.(achat de maison durant le mariage)

tout à été clairement partagé devant notaire avocat et juge, mais sans que cela ni fasse rien !

je suis toujours rattaché au crédit que nous avons contracté avec mon ex femme et je ne peux rien faire car j'apparais toujours comme redevable du crédit alors qu'il a été décidé que mon ex femme prenait tout à sa charge et qu'elle avait entière jouissance du bien !

que puis je faire svp ?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **06/07/2011** à **15:58**

C'est normal, les créanciers ne sont pas tenus par le jugement de divorce. Vous êtes co-emprunteur et vous le resterez jusqu'à la fin du crédit. La banque peut aussi se retourner contre vous si elle ne paye plus

[citation]qu'il a été décidé que mon ex femme prenait tout à sa charge et qu'elle avait entière jouissance du bien ! [/citation] mauvaise décision. il fallait exiger qu'elle vous rachète votre part que vous auriez utilisé pour solder votre part du crédit et qu'elle en prenne un pour racheter sa

part.

Par **golhum**, le **06/07/2011** à **16:03**

le notaire a tout partager et "pour ne pas que je sois lésé" ! a donner a son entiere charge a mon ex femme la totalité du passif ainsi que de l'actif (tous les crédits ainsi que les biens immobiliers)

la banque n'a meme pas voulu me remplacer avec un membre de sa famille qui avait une situation meilleure que la mienne est ce normal ?

Par **amajuris**, le **06/07/2011** à **18:23**

bjr,
comme l' a écrit mimi, la banque créancière n'est pas concerné par votre divorce et sa position est tout à fait normale.
ce qui l'est moins à mon avis c'est la position de votre notaire qui aurait du dans le cadre de son obligation de conseil et d'information vous indiquez que vous resteriez co-emprunteur solidaire du crédit.
cdt